



## INSTRUCTIONS DE COURSE

### Critérium National Fireball 2021

Du 13 au 17 Juillet 2021 – Yacht Club de l'Odet (YCO) – Bénodet

Grade 4 (sous l'égide de la fédération Française de voile)

*La mention [NP] (No Protest) dans une règle des instructions de course (IC) signifie qu'un bateau ne peut pas réclamer contre un autre bateau pour avoir enfreint cette règle. Ceci modifie la RCV 60.1(a). La mention [DP] dans une règle des IC signifie que la pénalité pour une infraction à cette règle peut, à la discrétion du jury, être inférieure à une disqualification.*

#### 1. RÈGLES

L'épreuve est régie par :

- les règles telles que définies dans *Les Règles de Course à la Voile*,
- les règles de classe Fireball.

En cas de traduction de ces IC, le texte français prévaudra .

#### 2. MODIFICATIONS AUX INSTRUCTIONS DE COURSE

- 2.1 Toute modification aux instructions de course sera affichée au plus tard 2 heures avant le signal d'avertissement de la course dans laquelle elle prend effet, sauf tout changement dans le programme des courses qui sera affiché avant 20h00 la veille du jour où il prendra effet.

### 3. COMMUNICATIONS AVEC LES CONCURRENTS

- 3.1 Les avis aux concurrents seront affichés sur le tableau officiel d'information dont l'emplacement est Fort du Coq; ils seront également mis en ligne à l'adresse <http://www.yco-voile.fr>
- 3.2 Le PC course est situé à Fort du Coq Bénodet tel 0652739901 mail [contact@yco-voile.fr](mailto:contact@yco-voile.fr)

### 4. CODE DE CONDUITE

- 4.1 [DP] [NP] Les concurrents et les accompagnateurs doivent se conformer aux demandes justifiées des arbitres.

### 5. SIGNAUX FAITS A TERRE

- 5.1 Les signaux faits à terre sont envoyés au mât de pavillons situé plage Fort du Coq
- 5.2 Quand le pavillon Aperçu est envoyé, le signal d'avertissement ne pourra pas être fait moins de 60 minutes après l'affalé de l'Aperçu (ceci modifie Signaux de course).
- 5.3 [DP] L'envoi du pavillon D avec un signal sonore signifie « Les bateaux sont autorisés à quitter la rive

### 6. PROGRAMME DES COURSES

- 6.1 Dates des courses :

Mercredi 14 juillet 2021 :

- 9h30 à 12h00 Confirmation d'inscription
- 14h30 Manches d'entraînement (suivant demande – 10 bateaux minimum)
- 18h00 à 19h00 Confirmation d'inscription
- 19h00 Briefing des équipages et pot d'ouverture

Jeudi 15 juillet 2021 :

- 13h30 Premier signal d'avertissement : une ou plusieurs courses à suivre
- Pot après les régates

Vendredi 16 juillet 2021 :

- 10h30 Premier signal d'avertissement : une ou plusieurs courses à suivre
- 19h30 Dîner des équipages au club Port de Penfoul

Samedi 17 juillet 2021 :

- 10h30 Premier signal d'avertissement : une ou plusieurs courses à suivre
- 16h30 Remise des Prix et Pot de la Mairie de Bénodet

Il n'y a pas de limitation dans le nombre de course par jour.

- 6.2 Pour prévenir les bateaux qu'une course ou séquence de courses va bientôt commencer, un pavillon Orange sera envoyé avec un signal sonore cinq minutes au moins avant l'envoi du signal d'avertissement.
- 6.3 Le samedi 17 juillet 2021, aucun signal d'avertissement ne sera fait après 14h00.

### 7. PAVILLONS DE CLASSE

Pavillon de classe internationale siglé Fireball

### 8. ZONES DE COURSE

L'emplacement des zones de course est défini en **annexe ZONES DE COURSE**

### 9. LES PARCOURS

- 9.1 Les parcours sont décrits en **annexe PARCOURS** en incluant les angles approximatifs entre les bords de parcours, l'ordre dans lequel les marques doivent être passées et le côté duquel chaque marque doit être laissée ainsi que la longueur indicative des parcours.
- 9.2 Le cap compas approximatif de la marque n° 1 sera affiché, si possible, sur le bateau Comité de Course au plus tard à l'envoi du signal d'avertissement
- 9.3 Réduction de parcours: Les parcours peuvent être réduits conformément à la RCV 32.
- 9.4 Changement de parcours:
- 9.5 Les parcours ne peuvent pas être modifiés après le signal préparatoire.  
Ceci modifie la Règle de Course 33
- 9.6 Au plus tard au signal d'avertissement, le comité de course indiquera le parcours à effectuer, et, si nécessaire, le cap et la longueur approximatifs du premier bord du parcours
- 9.7 Parcours longue distance :  
Au plus tard au signal d'avertissement, le comité de course enverra le pavillon D, si le parcours comprend une marque de dégagement. Il enverra le pavillon vert pour indiquer qu'elle est à contourner en la laissant à tribord. L'absence de pavillon vert signifie qu'elle est à contourner en la laissant à bâbord (ceci modifie Signaux de course).

## 10. MARQUES

- 10.1 Les marques de parcours sont : Bouée gonflable

Départ	Parcours	Dégagement	Changement	Arrivée
Cylindrique Rouge	Tétraédrique jaune	Tétraédrique jaune	Tétraédrique rouge	Cylindrique Noir et jaune

- 10.2 Un bateau du comité de course signalant un changement d'un bord du parcours est une marque.
- 10.3 En cas d'absence d'une des marques d'une porte et sans possibilité de remplacer cette marque (pavillon M), la marque restante devra être contournée et laissée à bâbord.

## 11. ZONES QUI SONT DES OBSTACLES

Les zones considérées comme des obstacles sont précisées en **Annexe ZONES DE COURSE**

## 12 LE DÉPART

- 12.1 Procédure de départ : Les départs des courses sont donnés en application de la règle 26 des R.C.V.
- 12.2 Tout bateau qui n'a pas pris le départ 4 minutes après son signal de départ est classé comme non partant : (DNS). (Ceci modifie les RCV A5.1 et A5.2)
- 12.3 La ligne de départ sera entre le mât arborant un pavillon orange sur le bateau du comité de course à l'extrémité tribord et le côté parcours de la marque de départ à l'extrémité bâbord

## 13. CHANGEMENT DU BORD SUIVANT DU PARCOURS

- 13.1 Pour changer le bord suivant du parcours, le comité de course mouillera une nouvelle marque (ou déplacera la ligne d'arrivée) et enlèvera la marque d'origine aussitôt que possible. Quand lors d'un changement ultérieur, une nouvelle marque est remplacée, elle sera remplacée par une marque d'origine.
- 13.2 Sauf à une porte, les bateaux doivent passer entre le bateau du comité de course signalant le changement du bord suivant et la marque la plus proche, en laissant celle-ci du côté requis (ceci modifie la RCV 28).

## 14. L'ARRIVÉE

- 14.1 La ligne d'arrivée sera entre un mât arborant un pavillon bleu sur le bateau comité de course et le côté parcours de la marque arrivée.
- 14.2 La ligne d'arrivée doit être franchie dans le sens du parcours.

## 15 SYSTÈME DE PÉNALITÉ

- 15.1 la RCV 44.1 est modifiée de sorte que la pénalité de deux tours est remplacée par la pénalité d'un tour.
- 15.2 L'annexe P s'applique, modifiée comme suit :
- 15.2.1 la RCV P2.1 est modifiée de sorte que la pénalité de deux tours est remplacée par la pénalité d'un tour.
- 15.2.2 La RCV P2.3 ne s'applique pas et la RCV P2.2 s'applique à toute pénalité après la première.

- .15.3 Une liste des bateaux qui ont été pénalisés selon l'annexe P pour avoir enfreint la RCV 42 sera affichée.

## 16. TEMPS CIBLE ET TEMPS LIMITES

- 16.1 Les temps sont les suivants :

Classe	Temps limite pour finir pour le 1 <sup>er</sup>	Temps limite cible	Temps cible Marque 1
Fireball	60 minutes	45 minutes	25 minutes

- 16.2 Les bateaux ne finissant pas 20 minutes après le premier bateau ayant effectué le parcours et fini seront classés DNF (ceci modifie les RCV 35, A4 et A5).
- 16.3 Le non- respect du temps cible ne sera pas un motif de réparation ( ceci modifie la RCV 62.1 (a).

## 17. DEMANDES D'INSTRUCTION

- 17.1 Le temps limite de réclamation est de 60 minutes après que le dernier bateau a fini la dernière course du jour ou après que le comité de course a signalé qu'il n'y aurait plus de course ce jour, selon ce qui est le plus tard. L'heure sera affichée sur le tableau officiel d'information.
- 17.2 Les formulaires de demandes d'instruction sont disponibles au secrétariat du jury situé secrétariat Fort du Coq
- 17.3 Des avis seront affichés au plus tard 30 minutes après le temps limite de réclamation pour informer les concurrents des instructions dans lesquelles ils sont parties ou appelés comme témoins. Les instructions auront lieu dans la salle du jury situé fort du Coq. Elles commenceront à l'heure indiquée au tableau officiel d'information.

## 18 CLASSEMENT

- 18.1 3 courses doivent être validées pour valider la compétition.
- 18.2 Courses retirées
- (a) Quand moins de 3 courses ont été validées, le classement général d'un bateau sera le total des scores de ses courses.
- (b) Quand 3 à 5 courses ont été validées, le classement général d'un bateau sera le total des scores de ses courses à l'exclusion de son plus mauvais score.
- (c) Quand 6 courses ou plus ont été validées, le classement général d'un bateau sera le total des scores de ses courses à l'exclusion de ses deux plus mauvais scores

## 19 RÈGLES DE SÉCURITÉ

- 19.1 *[DP] [NP]* Un émargement (sortie et retour) sera mis en place secrétariat fort du Coq.
- 19.2 **Contrôle à la sortie en mer et au retour à terre** : Un système de pointage sera mis en place sous la forme d'un émargement. Un membre de chaque équipage devra signer **personnellement** la liste d'émargement dans la zone qui lui est réservée, avant d'aller sur l'eau et après chaque retour à terre.
- Émargement départ** : la procédure de la signature au départ sera ouverte **1 heure** avant l'heure du premier signal d'avertissement prévu pour le jour (alinéa 6.1). La signature de départ devra être apposée au plus tard à l'heure du premier signal préparatoire de la première course du jour.
- Émargement retour** : la signature de retour après la dernière course du jour ou après un retour à terre, devra être apposée au plus tard à l'heure limite de dépôt des réclamations. Toutefois, lorsque le Comité de Course invite les équipages à attendre à terre entre deux courses et ensuite décide effectivement de donner le départ d'une nouvelle course, la liste d'émargement au retour ne reste ouverte que jusqu'à l'affalé du pavillon Aperçu à terre. Une nouvelle liste d'émargement au départ est alors ouverte depuis cet instant jusqu'au signal préparatoire de la nouvelle course. La liste d'émargement retour reste ouverte jusqu'à l'heure limite de dépôt des réclamations.
- 19.3 Pénalités sans instruction (modification de la règle 63 des RCV) pour non-émargement dans les délais :
- Le non-respect de l'émargement au départ entraînera sans instruction une pénalité de 10% du nombre des inscrits sur la première course du jour courue et validée.
  - Le non-respect de l'émargement au retour entraînera sans instruction une pénalité de 10% du nombre des inscrits sur la dernière course du jour courue et validée.

- Le non-respect de l'émargement au départ et au retour entraînera sans instruction une pénalité de 20% du nombre des inscrits sur toutes les courses du jour courues.  
Ces pénalités se calculent selon les modalités de la règle 44.3(c) des RCV.

19.4 Tout bateau qui abandonne doit le signaler aussitôt que possible à un bateau du Comité de Course et, obligatoirement par écrit dès son retour à terre, ou au plus tard à l'heure limite de dépôt des réclamations de son groupe, sauf cas de force majeure.

19.5 **Le port d'un équipement individuel de flottabilité est obligatoire pour l'ensemble des concurrents depuis le départ sur l'eau jusqu'à leur retour à terre.** Ceci modifie la Règle de Course 40. Le pavillon « Y » ne sera pas hissé. Ceci modifie « signaux de course ».

## 20. REMPLACEMENT DE CONCURRENTS OU D'ÉQUIPEMENT

20.1 *[DP]* Le remplacement de concurrents ne sera pas autorisé sans l'approbation écrite préalable du comité de course ou du jury.

20.2 *[DP]* Le remplacement d'équipement endommagé ou perdu ne sera pas autorisé sans l'approbation du comité technique ou du comité de course. Les demandes de remplacement doivent lui être faites à la première occasion raisonnable.

## 21. CONTRÔLES DE JAUGE ET D'ÉQUIPEMENT

21.1 Un bateau ou son équipement peuvent être contrôlés à tout moment pour vérifier la conformité aux règles de classe et aux instructions de course.

21.2 *[DP]* Sur l'eau, un membre du comité technique peut demander à un bateau de rejoindre immédiatement une zone donnée pour y être contrôlé.

## 22. BATEAUX OFFICIELS

Les bateaux officiels sont identifiés flamme YCO

## 23. ACCOMPAGNATEURS

23.1 *[DP] [NP]* Les accompagnateurs doivent rester en dehors des zones où les bateaux courent depuis le signal préparatoire de la première classe à prendre le départ jusqu'à ce que tous les bateaux aient fini ou abandonné ou que le comité de course signale un retard, un rappel général ou une annulation.

23.2 *[DP] [NP]* Les bateaux accompagnateurs doivent être identifiés flamme YCO

23.3 La réglementation des conditions d'intervention des accompagnateurs sur les compétitions de la FFVoile s'appliquera.

## 24. ÉVACUATION DES DÉTRITUS

Les débris peuvent être placés à bord des bateaux officiels ou accompagnateurs

## 25. EMBLEMES

*[DP]* Les bateaux doivent être maintenus à la place qui leur a été attribuée quand ils se trouvent dans le parking à bateaux.

## 26. PRIX

Des prix seront distribués aux 3 premiers

Arbitres désignés :

Président du comité de course : QUIDEAU PATRICK

Président du jury MICHEL PACHOT

## ANNEXE PRESCRIPTIONS FEDERALES

FFVoile Prescriptions to RRS 2021-2024  
translated for foreign competitors

FFVoile Prescription to **RRS 25** (*Notice of race, sailing instructions and signals*):

For events graded 4 and 5, standard notices of race and sailing instructions including the specificities of the event shall be used. Events graded 4 may have dispensation for such requirement, after receipt of FFVoile approval, received before the notice of race has been published.

For events graded 5, posting of sailing instructions will be considered as meeting the requirements of RRS 25.1 application.

(\* FFVoile Prescription to **RRS 64.3** (*Decisions on protests concerning class rules*):

The jury may ask the parties to the protest, prior to checking procedures, a deposit covering the cost of checking arising from a protest concerning class rules.

(\* FFVoile Prescription to **RRS 67** (*Damages*):

Any question about or request of damages arising from an incident involving a boat bound by the Racing Rules of Sailing or International Regulation to Prevent Collision at Sea depends on the appropriate courts and cannot be dealt by the jury.

(\* FFVoile Prescription to **RRS 70. 5** (*Appeals and requests to a national authority*):

The denial of the right of appeal is subject to the written authorization of the Fédération Française de Voile, received before publishing the notice of race. This authorization shall be posted on the official notice board during the event.

(\* FFVoile Prescription to **RRS 78.1** (*Compliance with class rules; certificates*):

The boat's owner or other person in charge shall, under his sole responsibility, make sure moreover that his boat complies with the equipment and security rules required by the laws, by-laws and regulations of the Administration.

(\* FFVoile Prescription to **RRS 86.3** (*Changes to the racing rules*):

An organizing authority wishing to change a rule listed in RRS 86.1(a) in order to develop or test new rules shall first submit the changes to the FFVoile, in order to obtain its written approval and shall report the results to FFVoile after the event. Such authorization shall be mentioned in the notice of race and in the sailing instructions and shall be posted on the official notice board during the event.

(\* FFVoile Prescription to **RRS 88** (*National prescriptions*):

Prescriptions of the FFVoile shall neither be changed nor deleted in the notice of race and sailing instructions, except for events for which an international jury has been appointed.

In such case, the prescriptions marked with an asterisk (\*) shall neither be changed nor deleted in the notice of race and sailing instructions. (The official translation of the prescriptions, downloadable on the FFVoile website [www.ffvoile.fr](http://www.ffvoile.fr) , shall be the only translation used to comply with RRS 90.2(b)).

(\* FFVoile Prescription to **RRS 91(b)** (*Protest committee*):

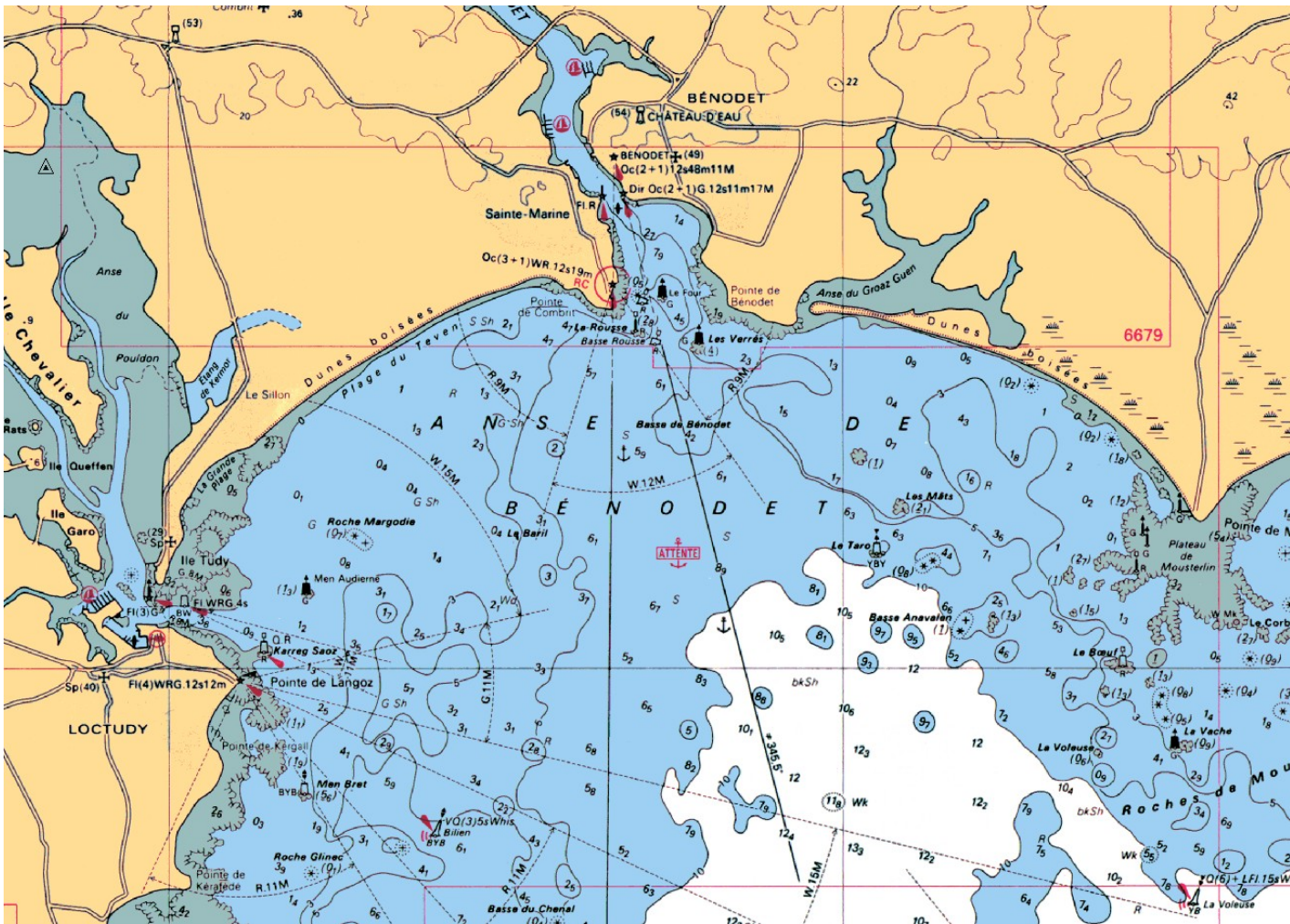
The appointment of an international jury meeting the requirements of Appendix N is subject to prior written approval of the Fédération Française de Voile. Such authorization shall be posted on the official notice board during the event.

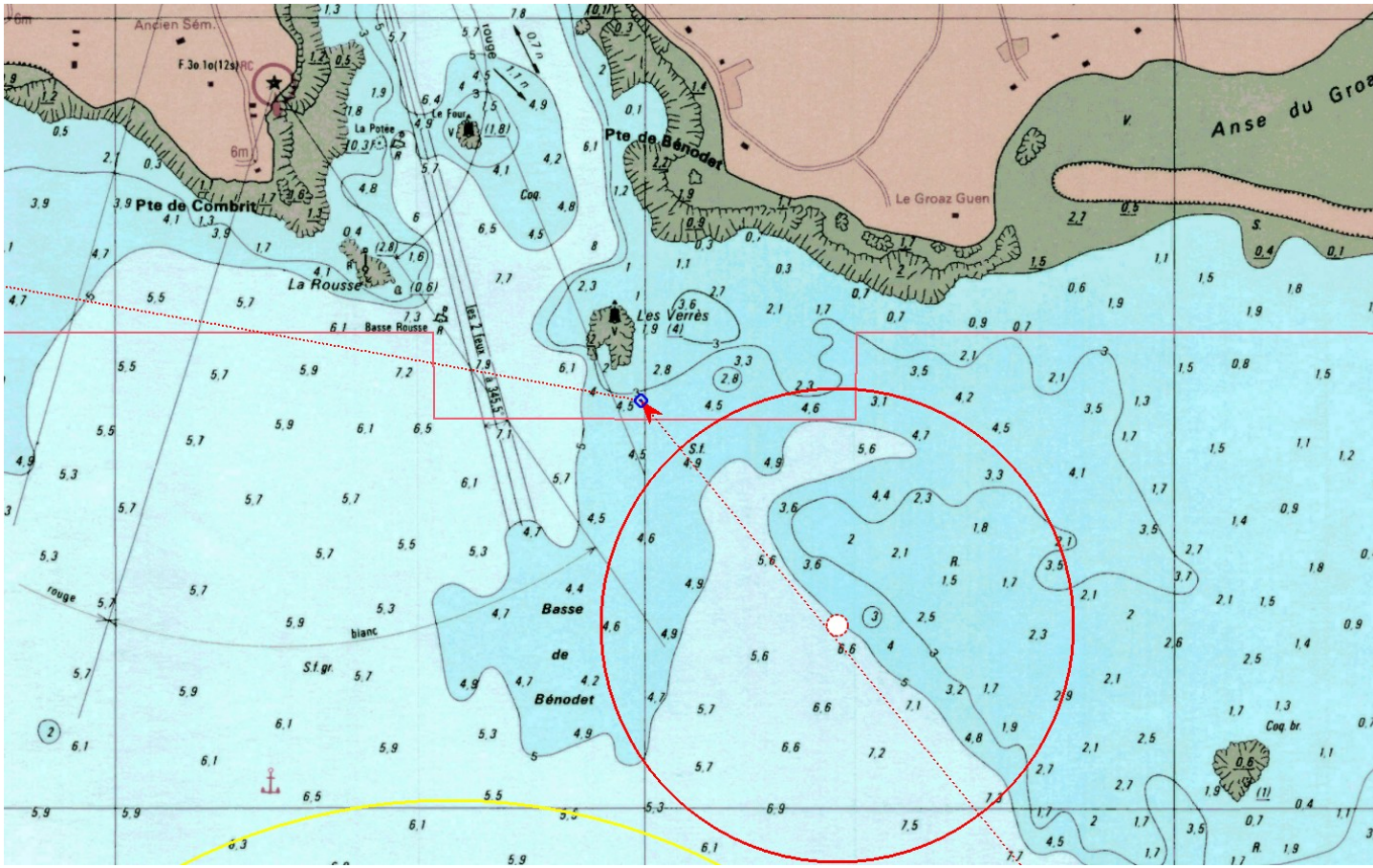
FFVoile Prescription to **APPENDIX R** (*Procedures for appeals and requests*):

Appeals shall be sent to the head-office of Fédération Française de Voile, 17 rue Henri Bocquillon, 75015 Paris – email: [jury.appel@ffvoile.fr](mailto:jury.appel@ffvoile.fr), using preferably the appeal form downloadable on the website of Fédération Française de Voile: [http://espaces.ffvoile.fr/media/75237/Imprime\\_Appel.pdf](http://espaces.ffvoile.fr/media/75237/Imprime_Appel.pdf)



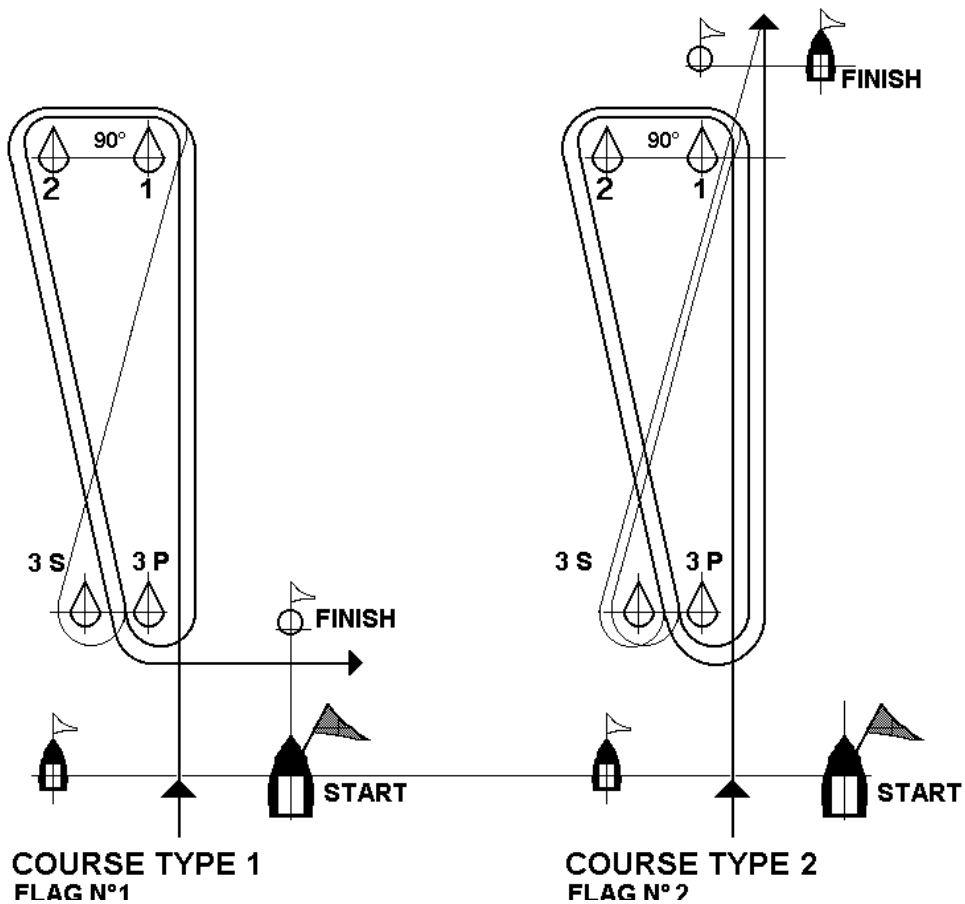
## ANNEXE ZONE DE COURSE







## ANNEXE PARCOURS



**SIGNAL** *Ordre de contournement des marques*

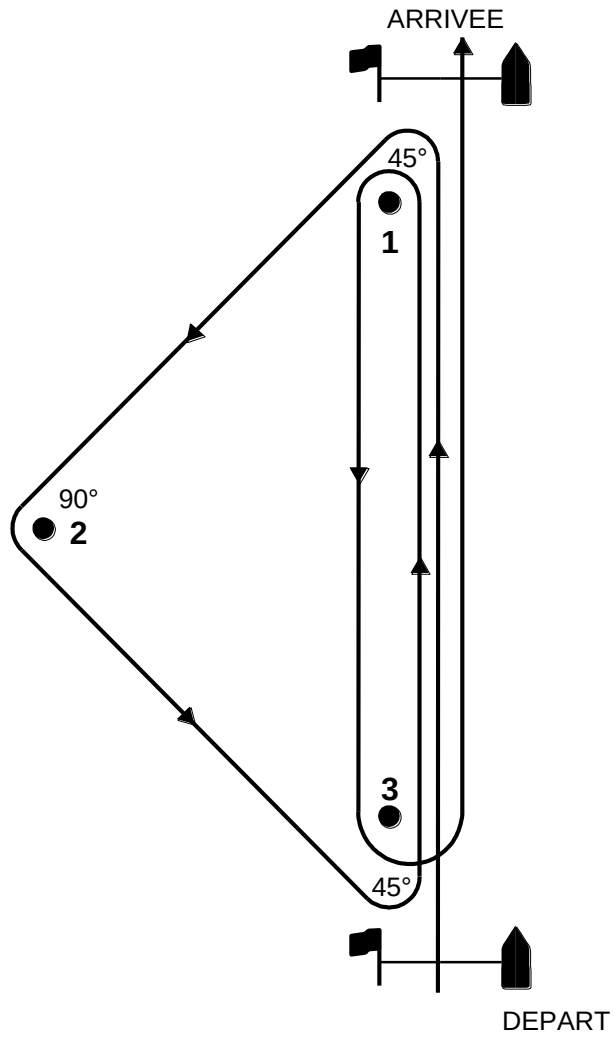
**PARCOURS TYPE 1 / 2 près** : Départ, 1, 2, 3s / 3p, 1, 2, 3p, Arrivée  
**PARCOURS TYPE 2 / 3 près** : Départ, 1, 2, 3s / 3s, 1, 2, 3s / 3p, Arrivée

*Suivant préconisation Fédérales*

*Pour les épreuves de niveau National ou international : Distance pour 10 / 12 nds 0,6 mn  
 0,7 pour 15 nds pour 3 près*

**Parcours N° 3 triangle au vent – sous le vent**

Départ – 1 – 2 – 3 – 1 – 3 – Arrivée



(1)